Solidaires Sud

Collectivités Territoriales
CCAS – CTMR

SUD - INFO Octobre 2014

CTP du 23 septembre 2014

Validation de Procès Verbaux des précédents CTP

SUD est intervenu pour rappeler les règles en la matière. Le compte rendu doit être communiqué dans les 15 jours qui suivent la séance aux représentants du personnel qui peuvent demander à ce que des rectifications soient apportées puis le compte rendu doit être présenté au prochain CTP pour validation par le CTP.

Nous avons demandé que dorénavant les délais soient respectés. L'administration semble d'accord sur le principe….nous verrons à l'usage**…A suivre**

Ordre du jour du CTP

SUD a considérablement alourdi l'ordre du jour de ce CTP en ajoutant 21 questions car il s'agit du seul CTP programmé à ce jour en 2014 alors que normalement il devrait y en avoir au moins 2 par an. C'est aussi une façon de montrer aux représentants du conseil d'administration que sur une collectivité de cette importance, les représentants du personnel et donc les personnels ont beaucoup de choses à dire, de besoins à exprimer et qu'ils se sentent concernés par le devenir du service public.

Bilan Social année 2013

L'analyse de ce bilan met en évidence :

- le vieillissement du personnel avec plus de 50% des agents âgés de plus de 45 ans. Le nombre d'agents qui dépassent l'âge de 60 ans est en augmentation. SUD a rappelé l'obligation de renforcer rapidement la politique de prévention des risques.
- L'emploi de contractuels sur des emplois vacants. Nous avons interrogé la direction sur les raisons qui maintiennent des agents dans la précarité sans évolution de carrière avec des droits diminués alors qu'il pourraient être recrutés directement. Cela est particulièrement vrai au niveau des crèches, des maisons retraites et des services techniques. Le Président du CTP Mr Alves a répondu qu'un déblocage de ces postes devait se faire. La DRH doit fournir une liste des postes vacants**….A suivre**

Plan de formation 2015

Même si la consultation des agents est encore a améliorer, elle devient une habitude qu'il faut saluer. La réunion de consultation des services et des organisations syndicales préparatoire au CTP a été riche en informations. Nous pensons même que le CHSCT devrait se saisir de l'expression de ces besoins en formations car ils sont révélateurs de ce qui se vit dans les services. Beaucoup de demandes étaient en lien avec la souffrance au travail, les agents sont en attente d'outils pour s'armer contre ces problèmes. Ce qui nous a étonné c'est le nombre de demandes de formation sur la méthode Loczi en provenance des crèches. Nous en avons profité pour rappeler que nous avons effectué une alerte CHSCT sur cette méthode qui appliquée de façon exclusive peut entraîner des phénomènes sectaires et d'exclusion dans le collectif professionnel. La direction du CCAS, mettant en doute les propos que nous avancions, a demandé l'avis à une responsable de service crèche présente à la réunion qui lui a confirmé qu'effectivement il fallait être vigilant et faire attention aux dérives possibles. L'avis semble avoir été suivi puisqu'il n'y a aucune formation Loczi programmée en 2015.

Malheureusement lors de ce débat en CTP sur le plan de formation nous avons dû répéter ce que nous disons à chaque fois. Les formations qualifiantes sur certains métiers comme Infirmière, Cadre de santé représentent un coût important. Nous pensons toujours que l'obligation de servir 5 ans n'est pas de nature à retenir les agents si parallèlement les conditions de travail ne sont pas améliorées dans les services. Les formations que l'on nomme « enrichissement personnel » à tort car le collectif peut également profiter des fruits de ces formations restent le parent pauvre. **SUD s'est abstenu lors du vote du plan de formation.**

Union syndicale Solidaires

Plannings de l'EHPAD de Veyrinas

SUD est intervenu pour dire que toute l'organisation de service aurait dû être présentée pour avis au représentants du personnel car il s'agit d'un nouveau service avec de nouvelles missions. Cette présentation devrait comporter les plannings mais également les missions du service, l'organigramme, les effectifs et les fiches de postes qui détaillent les tâches à réaliser. Compte tenu de ces manques d'information il n'était pas possible pour le syndicat SUD d'émettre un avis sur cette question. En ce qui concerne les plannings proposés nous avons fait simplement quelques remarques sur les bornes réglementaires qui ne sont pas respectées : repos journalier inférieur à 11 heures, journée de 12 heures au lieu de 10 heures sur les 2 jours du week-end avec un effectif réduit de moitié dans tous les services... la direction a fait part de son étonnement face à nos remarques et a fait état du fait que le personnel a été consulté. Nous ne contestons pas que le personnel ait été consulté, ce qui est un progrès en soi car cela n'a pas toujours été le cas. Voir l'exemple de l'Ehpad le Repos qui s'est vu imposé des plannings en 2012 qui ont conduit malgré nos alertes à l'épuisement du personnel en 3 mois. Les agents ont sur la base de leur expérience construit les plannings les moins pires pour eux avec les moyens en personnel posé en postulat intangible…cela ne veut pas dire qu'ils sont satisfaisants loin de là ne serait-ce que du point de vue de la prévention des risques. Nous prévenons l'administration contre toute tentative de tirer prétexte de cette situation pour dire « On va respecter les bornes horaires… comme le demande les organisations syndicales …. C'est simple on va multiplier les horaires coupés, les agents ne travaillerons plus 1 week-end sur 2 mais 2 sur 3 » et tenter d'en faire supporter la responsabilité à SUD. Les horaires coupés conduisent à l'épuisement du personnel tout le monde le sait. L'hôpital a abandonné cette organisation en raison de l'impact sur la santé et la vie privée et de l'opposition croissante des agents. Ce même hôpital, pour contourner la nécessité de créer des postes, a mis en place des journées de 12 heures qui en raison de la présence dans certains services de personnels jeunes ont été favorablement accueillis dans un premier temps. Mais cela n'a duré qu'un temps, car les jeunes aujourd'hui sont moins jeunes et sont usés prématurément par ces rythmes de travail. Ainsi les jours de repos consécutifs ne sont plus récupérateurs. **La seule solution crédible dans le cadre de la prévention des risques est la création de postes supplémentaires à hauteur des besoins**. SUD n'ira pas à l'encontre de l'avis des agents et s'abstiendra en séance sur les nouvelles propositions de plannings sans créations de postes supplémentaires si elles ont l'aval du personnel. Dans le cas contraire, à savoir si les agents s'opposent aux modifications des plannings, nous donnerons un avis défavorable.

A propos du dialogue social….Suite

La direction a donné encore une exemple de sa conception du dialogue social à cette occasion. En effet, une date de réunion avec l'ensemble du personnel en présence des représentants des organisations syndicales a été programmée lors de la séance sans nous demander notre avis. Nous avons pris note. Deux jours après la séance, le syndicat SUD a adressé un mail à l'administration dans lequel le syndicat SUD avertissait qu'il ne pourrait être présent à cette réunion pour des raisons de disponibilité à la date fixée de façon unilatérale par l'administration et aussi parce qu'elle nous semblait trop proche. En effet, les agents de l'Ehpad après une semaine de fonctionnement ne pouvaient avoir suffisamment de recul. Nous avons également proposé dans ce courrier que le CHSCT intervienne après 2 à 3 mois de fonctionnement pour effectuer un diagnostic sur les risques encourus dans ce service. Nous attendons toujours la réponse….façon de parler…Cependant la réunion a bien eu lieu sans la présence de SUD….Les absents ayant toujours tort cela a été l'occasion d'une stigmatisation. Nous rappelons contrairement à ce qui a pu être rapporté qu'il n'y a pas eu d'avis défavorable émis sur cette question par le syndicat SUD lors du CTP, l'avis du CTP a été tout simplement reporté, il n'y a pas eu de vote sur cette question.

Reconnaissance de la collectivité de la qualification des agents en gérontologie

Des agents sont formés en gérontologie et utilisent leurs nouvelles compétences sans reconnaissance de la collectivité au niveau financier. Les agents sont en attente de cette reconnaissance qui correspond à une prime d'environ 90 euros par mois mais ne peut être versée qu'à des agents travaillant en PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés). Ces PASA pour exister doivent justifier d'un agrément. Il va falloir attendre les décisions de l'administration sur les demandes d'agréments pour pouvoir prétendre à cette prime.

Heures supplémentaires rémunérées

Les agents demandent à ce que les heures supplémentaires soient rémunérées. Pour l'administration la règle reste la récupération des heures.

Pool de remplaçants pour les établissements pour personnes âgées

Les représentants du personnel ont dénoncé le chantage à l'emploi qui existe dans certains services. La règle posée par l'administration d'assurer un suivi des agents contractuels avec une évaluation tous les 3 mois n'est pas appliquée. Nous pensons que la mise en place de ce pool avec l'intervention systématique de la RH sur les recrutements pourraient éviter ces dérives et réduire la précarité des contractuels. L'administration rétorque, comme à son habitude, qu'il n'est pas possible d'apporter des ressources supplémentaires prises sur le budget général du CCAS sans déclencher une interdiction de l'ARS (Aence Régionale de Santé). SUD persiste et persistera a demander des postes supplémentaires en particulier dans les Ehpads car c'est la seule solution pour préserver la santé des agents et assurer un service de qualité aux personnes âgées.

Reconstruction de la blanchisserie

La direction est pour le moins évasive sur cette question. Ce que nous avons pu comprendre c'est que l'on pourrait s'éloigner d'une reconstruction telle qu'elle a été envisagée jusqu'à ce jour. Pour aller vers quoi ? Réponse reportée en novembre 2014. Tout est possible : la reconstruction, un contrat de service avec un organisme public tel que la blanchisserie du CHU de Toulouse ou la privatisation. En ce qui concerne la reconstruction, cela serait dommage de s'arrêter en si bon chemin puisque les matériels de production sont déjà achetés pour une somme d'environ 2 millions d'euros. L'abandon du projet constituerait un gaspillage énorme car qui voudra de ces matériels et à quel prix ? Le CCAS sera-t-il obligé d'essayer de trouver acquéreur pour ce matériel sur le site Internet « le bon coin » ?

SUD défend le principe du maintien du service public au CCAS donc de la reconstruction de la blanchisserie.

Variation du tableau des effectifs

L'administration avait mis à l'ordre du jour de ce CTP le Bilan social, le plan de formation et l'approbation des procès verbaux des précédents CTP dont le plus ancien datait du 15 février 2013. Dans les questions SUD nous avions demandé le tableau de variation des effectifs qui normalement doit être présenté pour avis aux représentants du personnel avant la validation du budget par le Conseil d'Administration en principe en octobre/novembre. Finalement l'administration a rajouté ce point à ceux qu'elle avait mis à l'ordre du jour.

Toutefois on comprend l'hésitation de l'administration à le présenter car il est particulièrement pauvre.

Suppression d'un poste de rédacteur dans le service en charge des marchés publics et création d'un poste d'attaché territorial. En fait, un agent de ce service voit son poste de rédacteur transformé en poste d'attaché. Ce qui fait un total de 2 attachés pour un service de 3 personnes. Les personnels en attente de promotion interne à des postes de rédacteurs dans plusieurs services depuis de nombreuses années apprécieront d'eux-mêmes les priorités que se donne l'administration. Le reste du tableau de variation est constitué de demandes de poste pour un Ehpad largement sous doté en personnel (un parmi tant d'autres) à l'ARS. Ce sont des demandes et non pas des créations fermes. Autrement dit pour 2015, il n'y a pas de créations de postes prévues aussi bien dans les crèches que dans les établissements personnes âgées. **SUD a voté contre ce tableau des effectifs…**

Maintien du poste de la coordination crèche

Un recrutement devait intervenir en mai/juin, finalement il est confirmé lors de ce CTP en janvier 2015. Nous avons posé la question, car l'existence de cette coordination devrait permettre d'éviter en partie les tendances à l'isolement des services et les conséquences que l'on a pu constater sur leur fonctionnement.

Union syndicale **Solidaires**

Remplacement des personnels des crèches….

Le principe du pool est maintenu dans l'état, il n'y aura pas augmentation des ressources du pool en 2015.

Les règles de remplacement des personnels absents en maladie ordinaire, formation, congés et formation sont maintenues. Sauf que sur le terrain nous avons constaté que des remplacements ne sont pas effectués. La direction a indiqué que le CCAS rencontre des difficultés budgétaires pour remplacer les personnels sur la fin d'année 2014 mais que la situation sera rétablie en 2015. La direction affirme qu'il suffit de réorganiser un peu les services sur les absences inférieures à 7 jours pour passer le cap. Interrogée sur cette réorganisation, la direction s'est montrée très évasive…**Les agents doivent être vigilants et reprendre le chemin des Registres Hygiène et Santé pour y déclarer tout problème de dépassement d'effectif enfants lorsque le chiffre de 1 auxiliaire de puériculture pour 5 enfants qui ne marchent pas ou pour 8 enfants qui marchent est dépassé. Adressez-vous aux ADP pour vous aider à signaler ces situations.**

Jours hors période et jour de fractionnement pour les personnels des crèches.

Les congés imposés notamment par la fermeture des crèches en été ne permet pas aux agents de poser leurs congés selon leurs convenances : 3 semaines sont imposées. Il est difficile de pouvoir bénéficier des 2 jours hors période et du jour de fractionnement. SUD a demandé que ces jours soit automatiquement acquis comme c'est le cas pour les agents qui travaillent en heures variables sur les établissements personnes âgées. Réponse négative pour des raisons budgétaires.

Modification de l'organisation du travail à la crèche Jules Julien

Cette décision intervient dans un contexte de vacance de poste de la coordination crèche. La direction a décidé sans consultation des représentants du personnel de mettre en application de nouveaux plannings. Un agent de la crèche Jules Julien nommé expert par SUD sur cet question est venu expliquer les conséquences de l'application de cette organisation. La direction du CCAS parle de revenir aux anciens horaires coupés qui ne vont à personne mais pour le moment aucune décision n'a été arrêtée**...A suivre**

Création du demi poste d'Auxiliaire de puériculture par crèche prévue au budget de 2014

Sur le budget 2014, l'administration avait annoncé en CTP la création d'un demi poste d'auxiliaire de puériculture par crèche. A ce jour, seuls 2 demi postes ont été créés dans 2 crèches les autres ont été gelés pour des raisons budgétaires sur lesquelles d'ailleurs nous n'avons aucune visibilité. Il serait intéressant de prendre connaissance des dépenses qui empêchent de réaliser ce qui a été planifié sur le budget 2014. SUD a programmé des HMI (Heures d'Information Syndicales) dans les crèches . Comme nous l'avons fait dans tous les établissements personnes âgées, nous viendrons à la rencontre des agents des crèches dans les semaines qui viennent pour discuter des conditions de travail et répondre à vos questions.

Union syndicale Solidaires

Le CTP s'est arrêté là faute de participants du Conseil d'Administration

Une nouvelle date doit être programmée pour terminer ce CTP avant fin 2014. Il reste les questions suivantes posées par SUD :

- ⇒ Demande d'un bilan sur la mise en place des logiciels de paie « Astre » et de comptabilité « Grand Angle ».
- ⇒ Introduction des logiciels de paie et comptable : impacts sur les organisations de travail. Devenir des contractuels.
- ⇒ Gestion des contrats des contractuels.
- ⇒ Bilan sur les organisations de travail dans les établissements pour personnes âgées.
- ⇒ Aide sociale : organisation du service.
- ⇒ Mutations internes : renouvellement de la demande d'une cellule de reclassement.
- ⇒ Organisation du service des transports.

Solidaires Sud

Tel : 05 61 58 85 39
Adresse internet : sudct31.ccas@gmail.com
Blog : http://sud-ccas-Toulouse.eklablog.com